

**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie  
**Herausgeber:** Société des photographes suisses  
**Band:** 10 (1898)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Faits divers

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## FAITS DIVERS

---

### Société genevoise de photographie.

*Séance du 24 novembre 1898.*

Présidence de M. le Dr A. Mazel, président.

L'assistance comprend une soixantaine de personnes dont quelques dames étrangères à la Société, auxquelles M. le Président souhaite la bienvenue.

MM. P. Odier et C. Faizan sont nommés membres de la Société.

M. le Président annonce qu'à l'assemblée générale du 22 décembre, il sera voté sur la proposition faite au printemps que le Président nommé pour deux ans ne soit pas immédiatement rééligible.

M. le Président annonce que le Comité a décidé l'acquisition d'un tube d'oxygène et que désormais l'emploi du sac ou du pétrole serait supprimé.

Il lit une circulaire adressée par M. A. Tauxe, président de la Société photographique de Lausanne, aux bureaux des diverses sociétés de photographie suisses en vue de provoquer en janvier une réunion de délégués de toutes les sociétés afin de jeter les bases d'une Société fédérale de photographie.

M. E. Demole fait une conférence sur ce sujet : *Notes historiques et archéologiques sur Annecy et les châteaux du voisinage*, accompagnée de projections lumineuses.

Voici les principaux sujets traités : Ancienne ville romaine dans le voisinage d'Annecy, son nom, sa destruction par les barbares. L'église soi-disant romane d'Annecy-le-Vieux. La célèbre fonderie de cloches des frères Paccard. La ville actuelle d'Annecy, sa fondation, étymologie de son nom. Les divers seigneurs d'Annecy. Le château, son ancienneté. Le palais de l'Ile et ses destinations diverses. Rues du vieil Annecy. Maison de M<sup>e</sup> de Warrens. Château de Monthoux. Château de Montrottier. Châteaux d'Hérée et de Duingt. Abbaye de Talloire, ancienne et moderne. inscription de l'*Horologium*. Le boudoir de l'abbé commendataire. L'oratoire du Toron. Le roc de Chère. Le château des sires de Menthon. Biographie de Saint-Bernard de Menthon.

Cette conférence, sur des points d'histoire, d'archéologie, de numismatique, a paru intéresser l'auditoire.

M. Underwood, de la maison Underwood et Underwood, de New-York, a fait circuler les cent et quelques épreuves stéréoscopiques de sa collection, dont un certain nombre sur verre. Cette remarquable exposition a dignement terminé la soirée.



**Concours photographique organisé par la manufacture d'optique  
E. Suter à Bâle pour photographes professionnels et amateurs.**

La manufacture d'optique E. Suter à Bâle offre à l'occasion du 20<sup>me</sup> anniversaire de la création de la maison, une collection de prix de la valeur de 3000 fr. pour le concours suivant :

1<sup>re</sup> série : *Portraits*. Est demandé une collection d'au moins 3 portraits isolés d'une conception non conventionnelle et ayant un cachet artistique et un genre tout personnel. Dimension des épreuves : De la carte-album à grandeur

naturelle. Impression sur papiers à l'albumine, au platine ou au charbon.

1 <sup>er</sup> Prix, un objectif de la valeur de Fr. 700 —
2 <sup>me</sup> " " " " " 350 —
3 <sup>me</sup> " " " " " 175 —
4 <sup>me</sup> " " " " " 100 —

2<sup>me</sup> série : *Groupes*. Est demandé une collection d'au moins 3 groupes pris soit dans l'atelier, soit au dehors. Ces groupes devront dévier du genre habituel et montrer dans l'arrangement une originalité à laquelle on puisse donner une valeur artistique.

1 <sup>er</sup> Prix, un objectif de la valeur de Fr. 500 —
2 <sup>me</sup> " " " " " 300 —
3 <sup>me</sup> " " " " " 150 —
4 <sup>me</sup> " " " " " 100 —

3<sup>me</sup> série. *Instantanés, paysages, architecture*. Est demandé une collection d'au moins 3 épreuves des genres ci-dessus. Pour les instantanés il sera mis un poids tout spécial sur la netteté des épreuves, pour les paysages sur l'effet artistique.

1 <sup>er</sup> Prix, une chambre à main 12×16 1/2, valeur Fr. 250 —
2 <sup>me</sup> " une trousse ou un objectif, " " 200 —
3 <sup>me</sup> " un objectif de la valeur de " " 100 —
4 <sup>me</sup> " " " " " 75 —

*Conditions particulières*. — Toutes les épreuves envoyées pour le concours devront avoir été obtenues avec des objectifs provenant de la manufacture d'optique E. Suter à Bâle, le cas échéant, la preuve devra en être fournie. Autant que possible ces épreuves ne devront pas encore avoir figuré à une exposition photographique.

Le jury sera composé de MM. Reutlinger, Paris ; L.

Schrank, Vienne ; B. Dittmar, Munich ; C. Ruf, Fribourg ; G.-H. Emmerich, Munich ; F. Tersch, Munich : E. Suter, Bâle.

Les épreuves, collées sur carton mais non encadrées, devront être envoyées jusqu'au 15 mars 1899, à la manufacture d'optique E. Suter à Bâle ; les membres du jury commenceront leur travail le 18 mars et le résultat sera connu le 15 avril 1899.

Les épreuves primées seront reproduites dans plusieurs journaux photographiques. Pour ces épreuves, ainsi que pour toutes les autres envoyées, le droit de reproduction passera à la maison E. Suter à Bâle, qui organise le concours.

Les primés des 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> séries auront le droit au choix de l'objectif suivant le catalogue de la maison.

Les épreuves doivent être envoyées munies d'une devise et de l'indication exacte de l'objectif employé ; sous pli spécial, l'envoyeur donnera le nom correspondant à la devise marquée sur les épreuves.



**Programme du vingt-cinquième concours du « Journal des Voyages », premier trimestre 1898-1899.**

Le motif proposé est le suivant : *Intérieur pris dans un monument célèbre.*

